

Tarifs en vigueur le 19 janvier 2025

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Martin Roy

Directeur exploitation

Maître de port et agent de sûreté portuaire

Téléphone : 418 297-6164

Bureau : 418 298-2580 ext.1

Courriel : mroy@portbcomeau.ca

**« TARIF DES DROITS D'AMARRAGE »
PORT DE BAIE-COMEAU**

Droits d'amarrage	Tarif (\$/Tjb)
<i>Par tonneau de jauge brute (jb) au registre</i>	
Pour les premières 24 heures ou partie de celles-ci	0,104 \$
Pour chaque période additionnelle de 24 heures ou partie de celles-ci	0,067 \$
Frais minimum	572.00 \$
Bateau de pêche avec permis saison de pêche (avril à octobre)	1 261.26 \$
Bateau de pêche avec permis par mois	252.25 \$

**« TARIF DES FRAIS DE HAVRE »
PORT DE BAIE-COMEAU**

Frais de havre	Tarif (\$/Tjb)
<i>Par tonneau de jauge brute (jb) au registre</i>	
a) Navire destiné à opérer un service de traversier de passagers ou de marchandises qui opère dans le port sur une base quotidienne, les frais sont exigibles chaque mois pour chacune des 7 premières entrées dans le havre	0,075 \$
b) Tout navire autre qu'un navire visé à l'alinéa a)	0,120 \$
c) Minimum payable selon l'alinéa a)	251.16 \$
d) Minimum payable selon l'alinéa b)	299.00 \$

**« TARIF DES DROITS DE CHARGEMENT D'HYDROCARBURE »
PORT DE BAIE-COMEAU**

Avis de chargement d'hydrocarbure	
Frais fixe pour procéder au chargement d'hydrocarbure	208,00 \$

**« TARIF DES DROITS DE QUAI »
PORT DE BAIE-COMEAU**

Droits de quai	Taux (\$/Tonne)
Vrac solide	
Agrégats, sable, gravier	1,25 \$
Minerais et concentrés non métalliques (silice, graphite, apatite, ilménite)	2,65 \$
Minerais et concentrés métalliques	2,65 \$
Granules de bois	1,33 \$
Copeaux, sciures, autres résidus de biomasse forestières	1,33 \$
Engrais et composés chimiques	1,84 \$
Sel	1,84 \$
Tout autre vrac solide non désigné	2,95 \$
Biocombustibles (biomasse)	1,70 \$
Pétrole, produits du pétrole	1,84 \$
Tout autre vrac liquide non désigné	3,67 \$
Métal en lingot	2,24 \$
Anodes	3,04 \$
Granite	1,10 \$
Bois brut en billes (en mètre cube)	1,33 \$
Pièce usinés ou manufacturés (pièce de béton ou d'acier, etc.)	3,67 \$
Papier journal, pâte ou produit du papier	2,23 \$
Bois d'œuvre	1,84 \$
Marchandises conteneurisées	1,10 \$
Conteneur vide (tarif à l'unité EVP, EQP) \$/unit	50,00 \$
Conteneur chargé (EVP, EVQ) \$/t	4,42 \$
Composante éolienne \$/t	5,00 \$
Composante éolienne \$/m3	4,55 \$
Produit de la pêche \$/livre	0,015 \$
Eaux grises/eaux noires \$/m3	70,00 \$
Machinerie, équipements de construction, véhicules ou équipement mobile	4.42 \$
Tout autre marchandise non désignée	4.42 \$
Droit de quai minimum	584.22 \$

**« TARIF EAU POTABLE »
PORT DE BAIE-COMEAU**

Eau potable		Taux
Boyau et équipement		
Tarif fixe	809.73 \$	
Branchement et débranchement		
Du lundi au vendredi	Min 4 heures	Heures supplémentaires (taux horaire)
De 7h00 à 17h00	326.25 \$	81.56 \$
De 17h00 à 7h00	543.69 \$	135.93 \$
Weekend et Jour férié		
Pour toutes les heures de la journée	543.69 \$	135.93 \$
Eau		
Eau potable (en mètre cube)	3.07 \$	

**« TARIF DES DROITS DE SÉJOUR »
PORT DE BAIE-COMEAU**

Par mètre carré (m ²) ou tonne. Droits de séjour des marchandises dans l'aire de transit. Surface stratégique (surface de quai, surface asphaltée et terminal 5.)	Taux
7 jours et moins - par jour ou fraction de jour	0,93 \$/t-- (0,36 \$/m ²)
Au-delà de la période de 7 jours - par semaine ou fraction de semaine	0,31 \$/ton--(0,21 \$/m ²)
Droit minimum de séjour-par jour	52.00 \$

* Pour toute période supérieure à 7 jours, la durée initiale de 7 jours au taux journalier s'applique.

* * *Ton, m² selon la valeur la plus élevée.*

****Majoration de 25% pour les marchandises dangereuses*

**« TARIF DE SÛRETÉ ET SÉCURITÉ »
PORT DE BAIE-COMEAU**

Sûreté et sécurité - obligatoire pour tous navire à quai	Taux horaire
Jour, soir, nuit et fin de semaine	62.63 \$
Jour férié	100.20 \$
Tout ajout au service aux fins de la sécurité ou de la sûreté portuaire	Prix coutant + 25%

**« TARIF INTERNET »
PORT DE BAIE-COMEAU**

Service d'internet	Taux
7 jours et moins - par jour ou fraction de jour	66.77 \$
Au-delà de la période de 7 jours - par jour ou fraction de jour	50.08 \$

**« TARIF LOCATION DE PASSERELLE (33'x2') & (45'x7') »
PORT DE BAIE-COMEAU**

Location de passerelle (33'x2') & (45'x7')	Taux
Droit minimum – 24h et moins (installation/désinstallation inclus)	1112.80 \$
Par jour ou fraction de jour- sans installation de la CGPBC	166.92 \$
Installation et désinstallation	890.24 \$

**« TARIF PASSAGERS »
PORT DE BAIE-COMEAU-Croisières**

Port de Baie-Comeau-Croisières	Taux (\$/Pers.)
Passagers	13.50 \$

*Veuillez noter que des frais supplémentaires peuvent s'appliquer durant les jours fériés.